

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Annexe 3 : Situation financière des Services Départementaux d'Incendie et de Secours

Depuis 2007, la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC) publie chaque année des indicateurs nationaux des services d'incendie et de secours (INSIS) calculés sur la base des informations opérationnelles, organisationnelles et financières recueillies auprès de chacun des SDIS. Il est à noter que les statistiques financières des années 2016 et 2017 ne sont pas encore parues.

L'analyse développée ci-dessous porte sur l'analyse des seuls indicateurs financiers (INSIS) de l'exercice 2017. Les ratios par habitant sont calculés en prenant en considération la population DGF des départements¹.

I – Classement des SDIS

Depuis 2016, le classement des SDIS a évolué². Il est désormais effectué en fonction de la population municipale des départements, majorée d'un habitant par résidence secondaire et ne comprend désormais plus que 3 catégories A, B et C selon la répartition suivante :

- Catégorie A : population de référence supérieur ou égale à 900.000 habitants ;
- Catégorie B : population de référence supérieure ou égale à 400.000 habitants et inférieure à 900.000 habitants
- Catégorie C : population de référence inférieure à 400.000 habitants.

Les valeurs moyennes pour les catégories considérées sont les suivantes :

	Nb de SDIS	Population INSEE	Contribution en M€	SPP	SPV
Catégorie A	20	1.340.696	104,63	1.020	3.158
Catégorie B	37	614.134	43,84	386	2.219
Catégorie C	40	259.913	18,97	147	1.262
SDIS 44		1.382.766	98,97	716³	3.654³

Source : DGSCGC – Les statistiques des services d'incendie et de secours édition 2018 données 2017

Le SDIS de Loire-Atlantique appartient à la catégorie A et est le 6^{ème} département le plus peuplé.

Il est à noter que les modifications apportées au classement des SDIS (passage de 5 à 3 catégories) ne permettent pas de calcul d'évolution des moyennes par catégorie entre les données des exercices

¹ Population DGF : population INSEE majorée d'un habitant par résidence secondaire et par emplacement de caravane au titre de l'accueil des gens du voyage.

² Précédemment, les SDIS étaient classés en 5 catégories de 1 à 5 en fonction de 4 critères : la population du département, le nombre de sapeurs-pompiers professionnels, le nombre de sapeurs-pompiers volontaires et le montant des contributions. Le SDIS 44 appartenait à la 1^{ère} catégorie.

³ Hors SSSM, les effectifs du SSSM (Professionnels et Volontaires) s'élèvent à 294

antérieurs à 2016 ou sur une période plus étendue que 2016 - 2017. Seules des évolutions sur les moyennes « France entière » peuvent être exploitées.

II – Vue globale des finances des SDIS

En 2017, le budget global des SDIS s'élevait à 4,935 milliards d'euros (+ 1,9 % par rapport à 2016), mobilisé à près de 85 % par la section de fonctionnement.

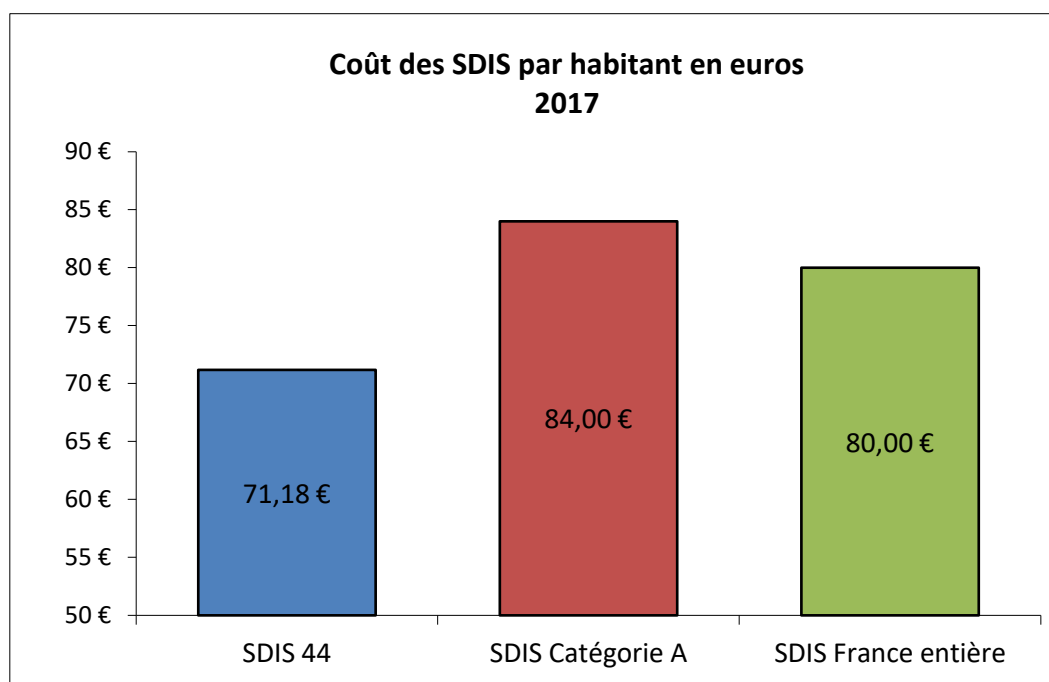
Les dépenses de fonctionnement ont augmenté entre 2016 et 2017 de 1,1 %. Le financement des SDIS enregistrerait une hausse inférieure avec + 0,8 % entre 2016 et 2017.

III – Le coût des SDIS par habitant

Il retrace la totalité des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement rapportée à la population DGF.

Pour les SDIS de la catégorie A, il s'établissait en 2017 à 84 euros stable par rapport à 2016 alors qu'au niveau national, il s'élevait à 80 euros et enregistrerait une hausse de 0,8 %.

Depuis 2010, le coût par habitant de la Loire-Atlantique se situe à des niveaux inférieurs à la moyenne nationale et à celle de sa catégorie (1^{ère} catégorie jusqu'en 2015 et catégorie A à compter de 2016). Entre 2013 et 2017, il évolue en moyenne de - 2,5 % par an pour s'établir en 2017 à 71,18 euros.

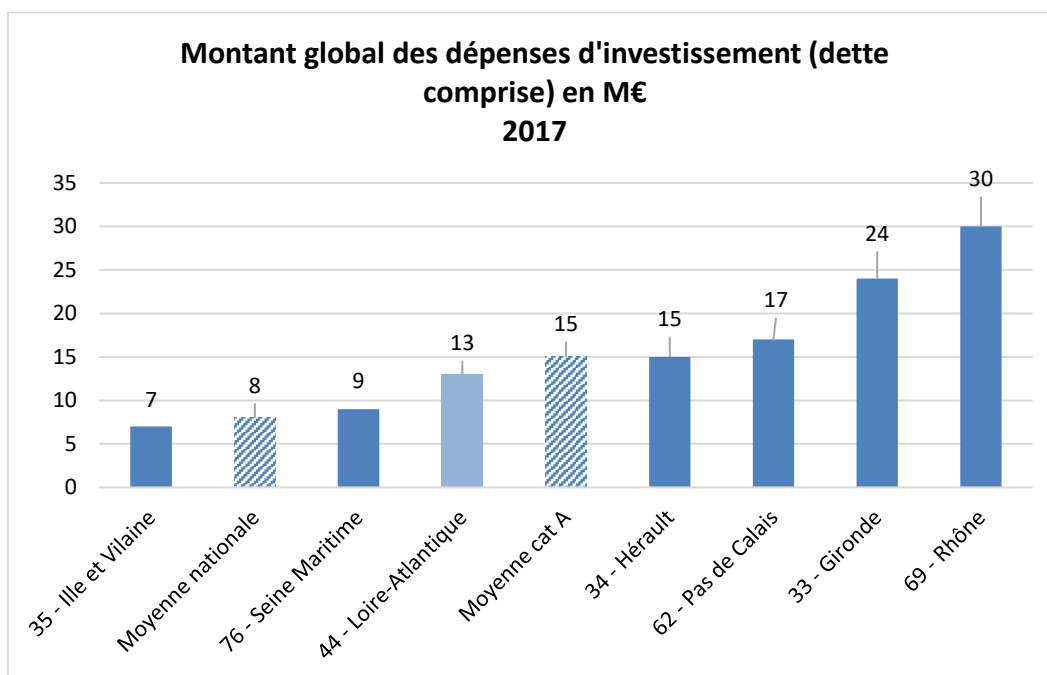


En Loire-Atlantique, la baisse du coût global par habitant est due à la fois à celle de l'investissement⁴ et du fonctionnement.

Le coût de l'investissement par habitant a diminué de plus de 10,8 % par an sur la période 2013 – 2017 (- 9,1 % pour la seule année 2017) et passe sous la barre de 9,00 €. Parmi les SDIS de la catégorie A, le SDIS de Loire-Atlantique occupait la 9^{ème} position des SDIS les plus investisseurs (dette comprise) avec un montant total de 13 millions d'euros, inférieur à la moyenne de la catégorie. Les SDIS du Rhône

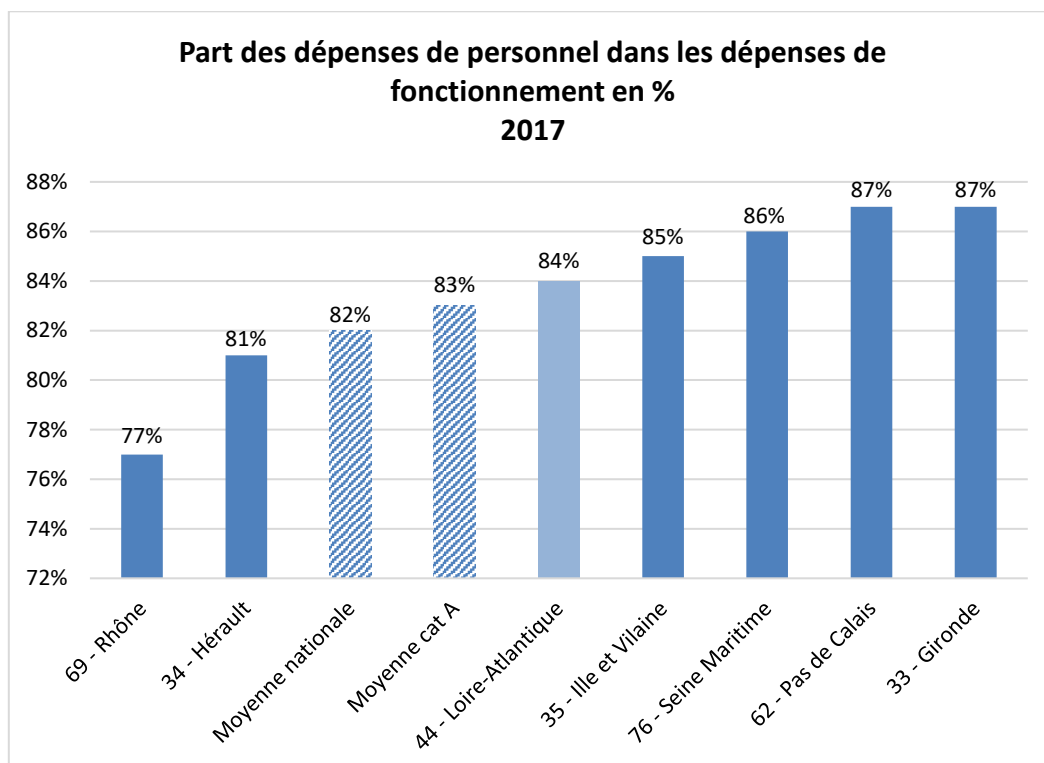
⁴ Dette comprise

et de la Seine et Marne se trouvaient en 1^{ère} position (30 millions d'euros) et le SDIS du Val-d'Oise en dernière avec 5 millions d'euros. La moyenne nationale s'élevait quant à elle à 8 millions d'euros.



En 2017, le coût de fonctionnement par habitant de Loire-Atlantique diminuait de 1,8 % alors que la moyenne nationale augmentait de 0,8 % et celle des SDIS de catégorie A de 0,2 %. Il était inférieur de 11 % à celui de la moyenne nationale et de 15 % à celui de la moyenne des SDIS de la catégorie A.

Parmi les dépenses réelles de fonctionnement, les charges de personnel par habitant de Loire-Atlantique se sont élevées à 52,33 € et ont diminué de 0,8 % par rapport à 2016 alors qu'elles restaient stables pour la moyenne nationale. Leur part dans les dépenses de fonctionnement (84 %) était supérieure à celle des moyennes nationale (82 %) et de la catégorie A (83 %).



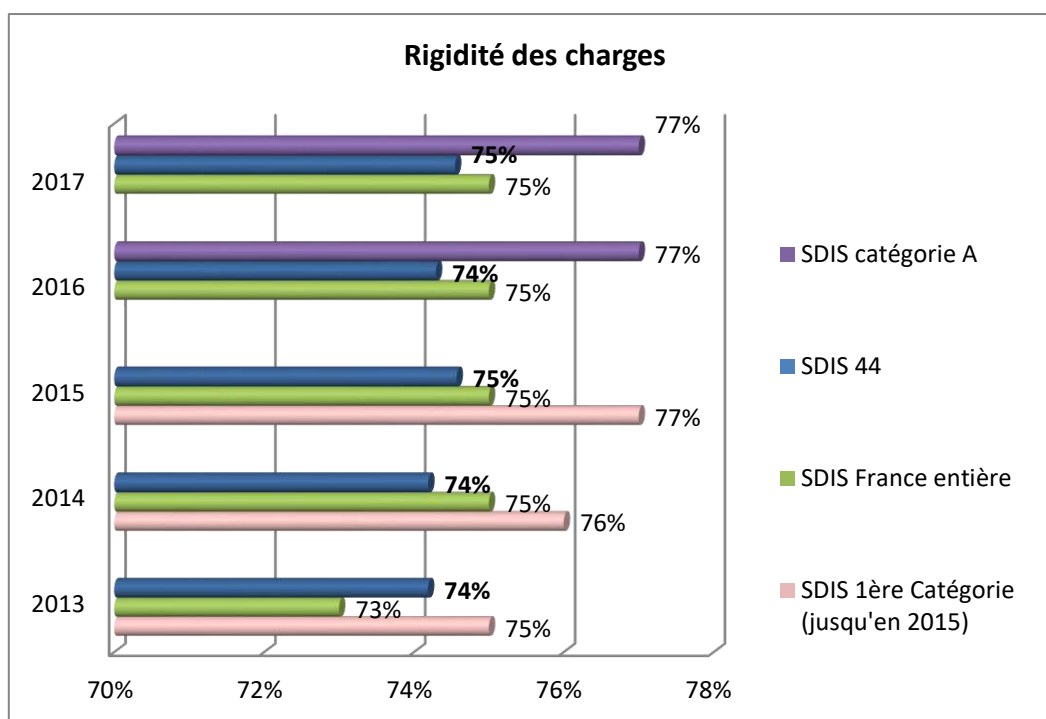
Les valeurs pour 2018 du SDIS de Loire-Atlantique et la variation par rapport à 2017 sont les suivantes :

- Coût global du SDIS par habitant	= 72,06 €	(+ 1,2 %)
- Dépenses réelles d'investissement par habitant	= 9,36 €	(+ 5,6 %)
- Dépenses réelles de fonctionnement par habitant	= 62,69 €	(+ 0,6 %)
- Charges de personnel par habitant	= 52,46 €	(+ 0,2 %)

IV – La rigidité des charges

Cet indicateur permet d'évaluer le poids relatif de certaines dépenses difficilement compressibles (charges de personnel et frais financiers). Il met ainsi en évidence l'absence de marge de manœuvre en fonctionnement lorsque le ratio est élevé.

Au niveau national, cet indicateur s'est dégradé en 2014 et reste, depuis stable à 75 % des produits réels de fonctionnement. Pour les SDIS de la catégorie A, il s'établit à 77 % en 2016 et 2017. En Loire-Atlantique, il se situe depuis 2014 à un niveau inférieur à celui des moyennes nationale et de la catégorie A. Il fluctue sur la période entre 74,2 % en 2013 et 2014 et 74,6 % en 2015 pour s'établir en 2017 à 74,5 %.

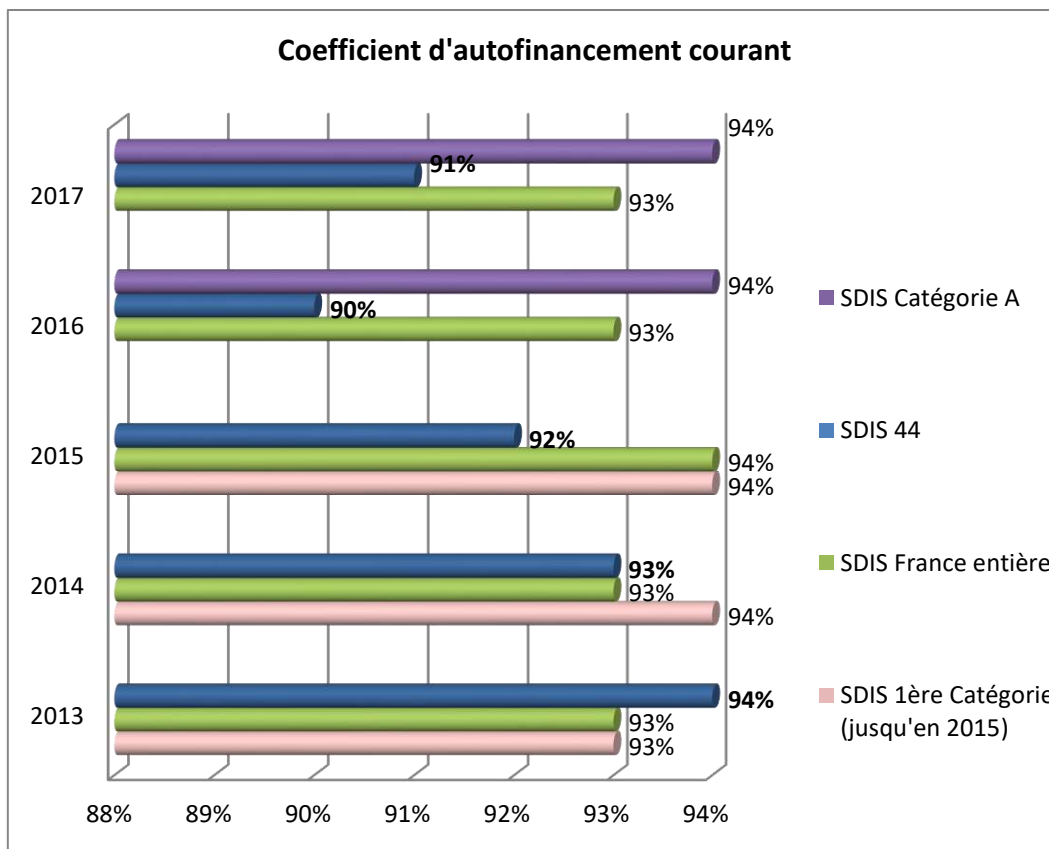


Pour 2018, le taux de rigidité des charges du SDIS de Loire-Atlantique reste stable à 74,1 %.

V – La capacité d'autofinancement courant

La capacité d'autofinancement courant a pour but d'identifier la marge de manœuvre des SDIS pour le financement propre de leurs investissements. Elle est calculée en rapportant la somme des charges réelles de fonctionnement et le remboursement en capital de la dette aux produits réels de fonctionnement.

La moyenne nationale est restée globalement stable à 93 % sur la période 2013 – 2017 avec seulement une dégradation en 2015 (94 %). S'agissant des SDIS de la catégorie A, le ratio moyen se situe à 94 %. La valeur de cet indicateur pour le SDIS de Loire-Atlantique ne cesse de s'améliorer depuis 2013 pour atteindre 91 % en 2017.



Pour 2018, le coefficient d'autofinancement courant de la Loire-Atlantique se dégrade pour atteindre 92 % en raison uniquement du remboursement anticipé d'un emprunt de 832.000 €. En l'absence de ce dernier, le coefficient serait maintenu à 91 %.

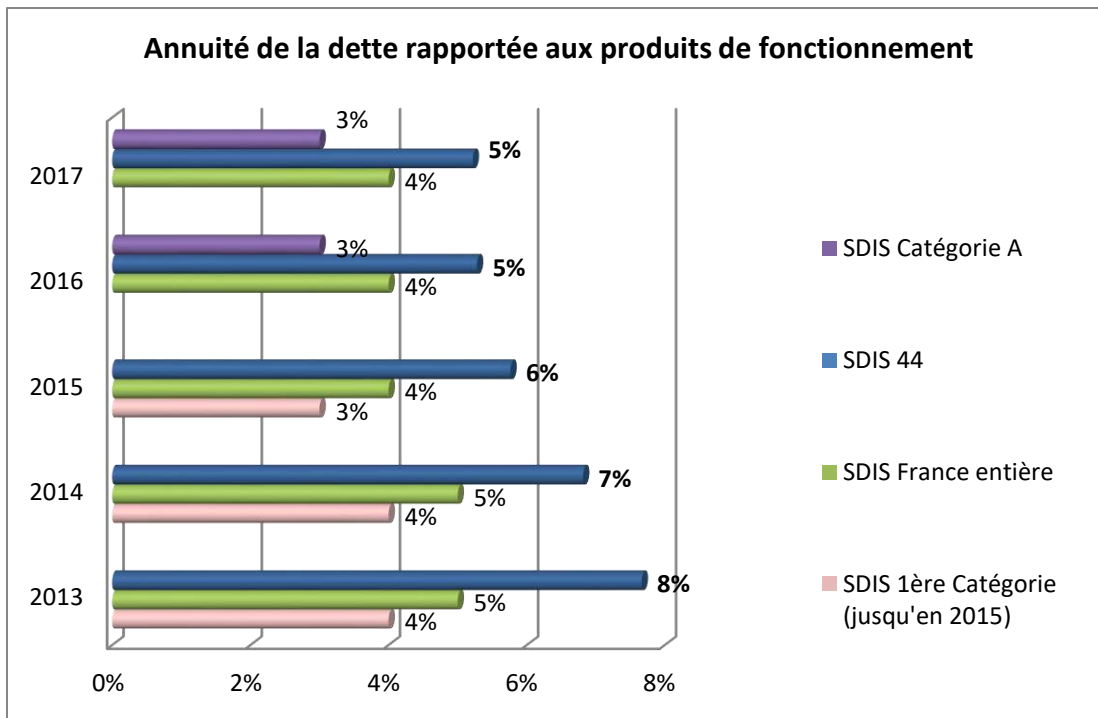
VI – L'annuité de la dette rapportée aux produits de fonctionnement

Cet indicateur permet de connaître le poids de la dette dans le budget des SDIS. Il est calculé en rapportant les frais financiers et les remboursements en capital aux recettes réelles de fonctionnement.

Les modes de financement des investissements ne sont pas identiques dans tous les SDIS (participation variée des communes et des départements). De même, le transfert du patrimoine des communes et EPCI aux SDIS ne s'est pas déroulé partout de la même façon (reprise ou non de la dette des communes). Aussi, les comparaisons réalisées entre SDIS doivent être analysées avec précaution.

Durant de nombreuses années, le SDIS de Loire-Atlantique a présenté un ratio bien supérieur aux moyennes nationale et de sa catégorie. Cette situation trouvait son explication dans l'effort d'équipement réalisé depuis 2004 mais également par la reprise, lors de la départementalisation, de la dette des communes pour un montant global de 18 millions d'euros.

Bien que ce ratio reste en Loire-Atlantique supérieur aux moyennes nationale et de la catégorie A, il enregistre une amélioration constante depuis 2013 ; résultat des efforts fournis en termes de désendettement : - 28 millions d'euros en 2017 depuis 2010 (- 33 millions d'euros en 2018).



En 2018, l'annuité de la dette rapportée aux produits de fonctionnement s'élève à 6 % mais resterait stable à 5 % si l'on exclut le remboursement anticipé du capital mentionné plus haut.